

ERIC GRANGEON
RARE BOOKS



LES DESTINS MANUSCRITS
D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ
ET DE MADAME DE MAINTENON

Opuscule n° 4

DAUBIGNE



ERIC GRANGEON † RARE BOOKS



LES DESTINS MANUSCRITS
D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ
ET DE MADAME DE MAINTENON
- entre autobiographie et biographie officielle -

Opuscule n° 4

4, rue de l'Odéon - 75006 Paris (sur rendez-vous)
T. +33 (0)6 77 94 43 57 - eg.rarebooks@yahoo.fr
www.ericgrangeon.com

2
Mes enfans vous avez de l'antiquité
de grecs puisés dans les vies des Empereurs
et des grands exemples et enseignement comme
il le faut de mettre des atques des ennemis
et des subits desobéissans. Vous voyez comme
ils ont remédié aux piesses du costé et aux
soulevement du dessous, mais vous ny apprenez
point a porter les surdeux du dessus, et cette
troussure forte d'affaire requérant plus de dextérité
que les autres deux, vous avez plus de besoin
digniter les medocides, que les grands, pour ce que
la suite que vous avez avec vos parents, vous
nauf a vous garder que de l'adresse laquelle
manquant aux princes ils se laissent choir de
leur pesanteur.

Henry le grand n'avoit pas que les fins
s'amusaient trop aux vies des Empereurs, et
ayant trouuvé Alexuy trop attaché a son
Fulite, et veignant que ce ouvrage estoit
pint le fort, il l'admonestoit quil cherchast

« Au fait, si vous voulez connaître
à fond d'Aubigné, lisez sa vie par lui-même. Passionnante
comme un roman de cape et d'épée »

(Cadilhac).

« J'ai dit cent fois : mais pourquoi donc
si peu de gloire chez nous à d'Aubigné,
une des plus grandes figures de l'histoire ? Il m'a pris
souvent envie d'en faire le personnage d'un roman
historique, mais il est si beau, tel qu'il est,
que le roman le gêterait »

(lettre de George Sand à Michelet).

AUBIGNÉ (Théodore Agrippa d'). [MAINTENON (Madame de)].
**Manuscrits de [Sa Vie à ses enfans] suivi de Mémoire pour
servir à l'histoire de Messire Agrippa d'Aubigny.**

S.d. (fin du XVIIe).

Manuscrits sur papier à l'encre brune, grand in-8 (25 x 19 cm) de (120) ff., non rognés, reliés
sous cartonnage muet de papier bleu du XVIIIe siècle.

Provenance : collection privée française.

TRÈS PRÉCIEUX ENSEMBLE DE MANUSCRITS DU XVII^e SIÈCLE, COMPRENANT UNE COPIE NON ENCORE RÉPERTORIÉE DE L'AUTOBIOGRAPHIE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *SA VIE À SES ENFANTS*, ET UNE VERSION INÉDITE DES *MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE MESSIRE THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ*, SA PREMIÈRE BIOGRAPHIE « OFFICIELLE » COMPOSÉE À LA DEMANDE DE MADAME DE MAINTENON, SA PETITE-FILLE.

CES MANUSCRITS SONT D'UNE GRANDE IMPORTANCE POUR SAISIR LA LÉGENDE DU SOLDAT-POÈTE ET LES STRATÉGIES ACHARNÉES DE MADAME DE MAINTENON POUR AFFINER LA FIGURE DE SON GRAND-PÈRE DANS SON ENTREPRISE DE LÉGITIMATION, QUELQUE PEU ABUSIVE, DE SON ASCENDANCE NOBILIERE.

ENSEMBLE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE EXCEPTIONNEL D'UNE RARETÉ INSIGNE.

IL S'AGIT DES SEULES COPIES DE CES DEUX MANUSCRITS, RECENSÉES À CE JOUR, EN MAINS PRIVÉES.

L'ensemble, écrit à l'encre brune sur un même papier dont nous n'avons pas été en mesure d'identifier le filigrane, se compose de 6 cahiers pour le premier manuscrit précédé par deux pièces liminaires et de 9 cahiers pour le second manuscrit. Les cahiers sont numérotés d'une même main dans l'angle supérieur gauche de leur premier feuillet (de 1 à 6, puis de 1 à 9). Les manuscrits ont été placés dans un cartonnage muet de papier bleu du XVIII^e siècle.

1/ Pièces liminaires : (ff.1 à 8) – soit (8) ff. (Cahier 1).

(f.1 à f.2 r^o) *C'est la Déclaration de tout le bien que possède le sieur d'Aubigny et ses enfants avec les conditions* (3 pp.).

(f 2 v^o) blanc.

(f.3 r^o) *Contrat de mariage de Benjamin de Vallois escuyer sieur de Villette (...) avec damoiselle Louise d'Aubigné (...) autre contrat de mariage de Josué de Caumont (...) et damoiselle Marie d'Aubigné (...)* (1 p.)

(f. 3 v^o) blanc.

(ff.4 – 8) : (5) ff. blancs.

2/ [Sa vie à ses enfants] : (ff.9 à 56) - soit (48) ff., d'une autre main que les pièces liminaires (Cahiers 2 à 6).

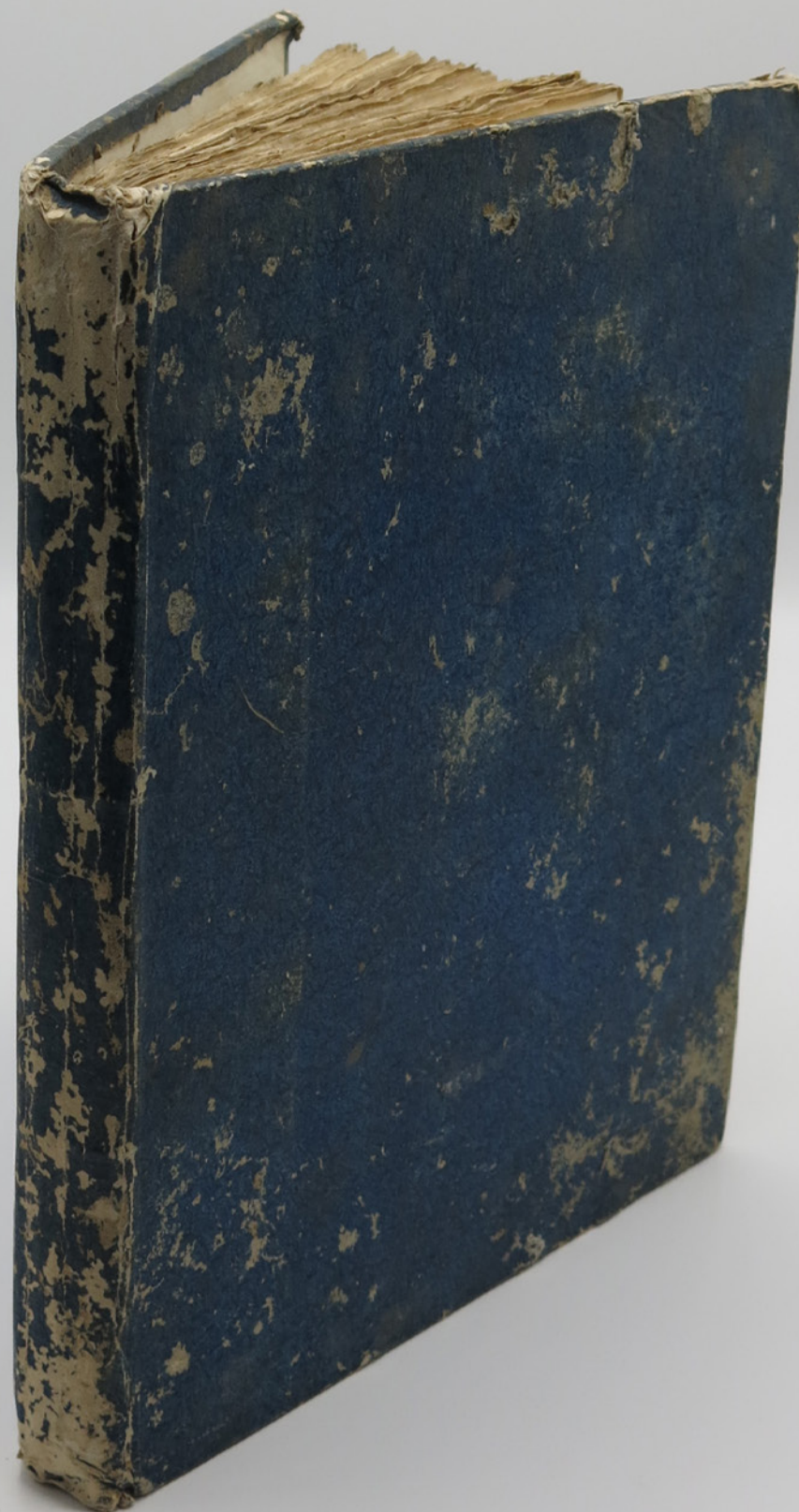
(f.9) : *Mes enfants vous avez de l'Antiquité...*, (2 pp.).

(f.10) : *Théodore Agrippa d'Aubigné, fils de Jean d'Aubigné seigneur de Brie en Xaintonge et de damoiselle Catherine de Lestant nasquit en l'hostel Saint-Mauray près de Pons lan 1552 le 8 de febvrier (...)*.

(f.56 v^o) : (...) *ne laissa pas de résoudre de quitter tout autre desseins, pour chercher dans Geneve une honorable mort.*

3/ Mémoire pour servir à l'histoire de Messire Theodore agrippa d'Aubigny. (f.57 à f.126) – soit (70) ff. de la même main que les pièces liminaires (Cahier 1 à 9 sous une nouvelle numérotation).

(ff.127 – 128) blancs.



Theodore Agrippa d'Aubigné
fils de Jean d'Aubigné serg^t de ville en
Saintonge et de Damoiselle Catharine de Lestant
nâquit en l'Hotel du saint Maury près de
Paris Lan. 1544 le 8 de febvrier, la mere etant
morte en accouchant et avec telle extremité
que les medecins proposoient le choix de mort
pour la mere ou pour l'enfant. il fut nom^é
Agrippa, comme (Agre patrus) et puis nourry
en enfance hors la maison de son pere, pour
ce que Anne de Limousin sa belle mere portoit
impatiemment et la deparer et la trop caquise
nouvellete que on y employoit. Des l'age des
quatre ans accomplis, le pere luy amena de
part un precepteur Jean Cottin homme
astorge, et impiteux, qui luy enseignâ les
Lettres Latines, grecques et hebraïques a la
foiz: cette Methode suivie par son
second precepteur si bien qu'il estoit aux quatre
Langues a six ans. apres on luy amena Jean
Mavel parisien assez renommé qui le traita
plus doucement en cet age. Aubigné
veillant dans son lit pour attendre son
precepteur, ouit entret dans la chambre
et puis en la Rue de son lit quelques

UNE NOUVELLE VERSION MANUSCRITE NON RÉPERTORIÉE DE
L'AUTOBIOGRAPHIE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ, SA VIE À SES ENFANTS.

UNE DES TRÈS RARES COPIES CONFORMES AU MANUSCRIT D'ORIGINE
AUJOURD'HUI PERDU, LA SEULE À CE JOUR EN MAINS PRIVÉES.

Laissons pour le moment de côté les pièces liminaires mentionnées dans la description pour le premier des deux manuscrits de notre exemplaire constitué par l'autobiographie d'Agrippa d'Aubigné.

Cette fameuse vie d'Agrippa d'Aubigné par lui-même, aujourd'hui connue et publiée sous le titre *Sa vie à ses enfants*, fut composée à la fin de sa vie entre 1629 et sa mort, le 9 mai 1630 à Genève. Elle eut un destin quelque peu compliqué. Un premier manuscrit, dont l'existence est uniquement attestée par le Registre du Conseil de Genève, disparut peu après la mort du poète protestant. Le témoin le plus ancien qui soit conservé est le manuscrit Tronchin (fonds 156) de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, qui faisait partie des papiers légués par d'Aubigné à son ami et exécuteur testamentaire le pasteur Théodore Tronchin (1582-1657), auquel fut adjoint comme coadjuteur Nathan d'Aubigné (1601-1669), le fils naturel qu'il eut avec Jacqueline Chayer.

Outre Nathan, Agrippa d'Aubigné eut trois premiers enfants légitimes de son mariage avec Suzanne de Lezay : Constant (1585-1647), le fils indigne qui se convertit au catholicisme, puis mena une vie de débauche et de malversations et que d'Aubigné déshérita, Marie (1586-1625) et sa sœur Louise (1584-1663).

Une fois l'œuvre rédigée, mais avant sa mort, deux copies furent prises et envoyées à ses deux filles restées en France dans le Poitou : Marie (décédée en 1625 - la copie fut probablement destinée à ses enfants) et Louise. La copie destinée à cette dernière et à son mari Benjamin de Valois, seigneur de Villette passa en 1675 à leur nièce, Françoise d'Aubigné, fille de Constant, le fils indigne déshérité, et petite fille d'Agrippa d'Aubigné, que la postérité connaît comme Madame de Maintenon.

Madame de Maintenon à la recherche de papiers de famille pour prouver ses quartiers de noblesse et satisfaire ses ambitions nobiliaires fit plusieurs voyages en Poitou pour obtenir des éléments documentaires probants. **Dans une lettre de 1675 adressée à son frère, elle dit avoir rapporté de chez le marquis de Villette (son cousin, Philippe de Valois) « l'histoire de mon grand-père, c'est-à-dire sa Vie et plusieurs papiers qui prouveront notre noblesse, s'il en a été jamais besoin ».**

C'est dans ce contexte qu'elle récupéra le manuscrit de sa tante Louise. Elle le confia alors à l'abbé Vertot qui s'employa à le protéger jusqu'à la mort de la marquise en 1719. Mais la vigilance de l'abbé ne fut pas absolue puisque l'existence du document se répandit lentement au grand jour et suscita quelques appétences d'éditeurs peu scrupuleux et de curieux proches des milieux de Cour. Quelques copies en furent prises, et dès 1697 une édition princeps clandestine en préparation fut étouffée de justesse par Madame de Maintenon. Cette dernière décédée en 1719, rien n'empêcha plus l'édition du texte. Sous une forme remaniée, pour ne

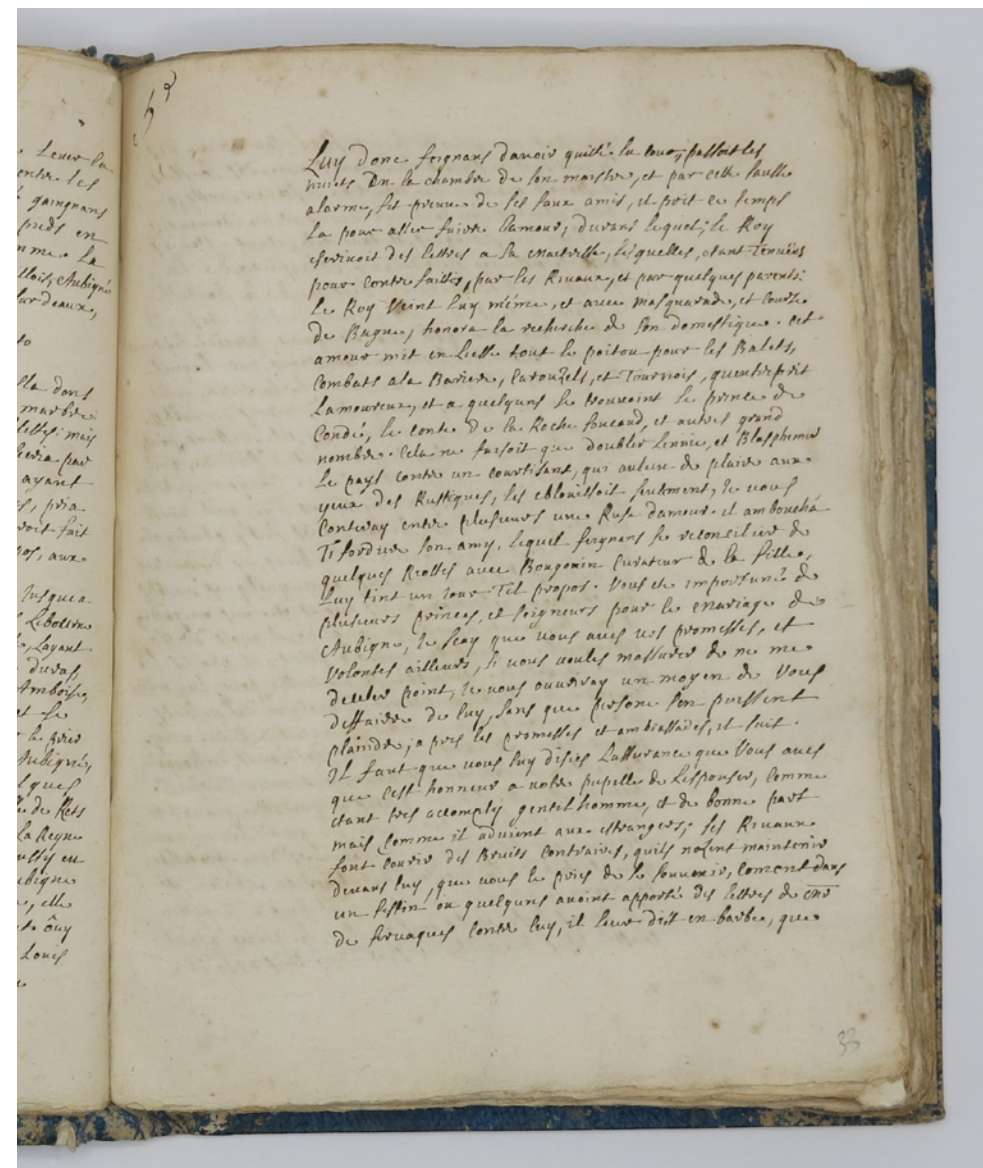
La reine mere demanda unjour a
 d'Aubigny ce que faisoit le roy son mari
 il se divertist ala volerie Madame
 repondit d'Aubigny.

pas dire altérée afin de satisfaire au goût des lecteurs du début du XVIIIe siècle, parurent en 1729 une première édition sous le titre d'*Histoire secrète de Theodore Agrippa d'Aubigné*, *Ecritte par Luy-même et adressée à ses enfants*, (Cologne, Chez les Héritiers de Pierre Marteau, 1729), puis en 1731 deux autres éditions à l'adresse d'Amsterdam : sous le même titre (Amsterdam, 1731) et *Mémoires Anecdotes de la Vie de Theodore Agrippa d'Aubigné, ayeul de Me de Maintenon*, *Ecrits par lui-même et adresses à ses Enfants* (Amsterdam, Chez Jean- Frédéric Bernard, 1731).

Le manuscrit de Louise, passé donc entre les mains de Madame de Maintenon, sera finalement déposé à la Bibliothèque du Louvre (cote F. 325), mais brûlera lors de la Commune de Paris dans la nuit du 23 au 24 mai 1871. Il avait néanmoins servi avant sa destruction à une édition conforme à sa littéralité donnée par Ludovic Lalanne, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné* à Paris chez Charpentier, en 1854.

D'après le recensement établi par Gilles Banderier on ne dénombre à ce jour que huit copies manuscrites survivantes, toutes dans des institutions.

1. Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève : le fameux manuscrit Tronchin (fonds 156).
2. Bibliothèque nationale de France, fonds Bouthier, ms. Fr. 22223 : *Vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné, par lui-même*. Ce manuscrit a peut-être servi à une des éditions de 1731.
3. Bibliothèque nationale de France, fonds français 7036, ff. 1-58 : *Histoire secrète de Théodore Agrippa d'Aubigné*.
4. Bibliothèque nationale de France, fonds Clairambault, 1165 : Ordre du Saint-Esprit, t. LV, ff. 123-159 : *La vie de Theodore-Agrippa d'Aubigné écrite par luy mesme*. Ce manuscrit comporte des vers de Benjamin de Valois à son épouse Louise, ce qui pourrait indiquer qu'il s'agit d'une copie de l'exemplaire ayant appartenu à cette dernière.
5. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3850 [180.H.F.], ff. 1-101 : *Mémoire secret d'Agrippa d'Aubigné ayeul de Madame de Maintenon et auteur de l'« Histoire universelle »*. Cette version semble avoir été copiée sur l'édition de 1731 et contient deux pièces de nature religieuse.
6. Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5422 (recueil Conrart, t. XIII), pp. 957-1058 : *La vie du sr d'Aubigné écrite par luy-mesme*. Cette version contient en plus des pièces en vers et en prose, des lettres, des rapports d'ambassades et quelques autres pièces diverses.
7. Bibliothèque nationale de France, ms. 6824 [885 A.H.F.], ff. 75-105 : *Mémoires de Theodore Agrippa d'Aubigné*. Le texte est incomplet.
8. Österreichische Nationalbibliothek de Vienne, ms. 6852. Cette copie a été découverte récemment au début des années 2000. Elle a appartenu à la bibliothèque du Freiherr Georg Wilhelm von Hohendorf, mort en 1719, officier, érudit, poète et collectionneur et dont la bibliothèque personnelle alla rejoindre la Hofbibliothek de Vienne en 1720. On ignore sur quel manuscrit elle a été faite.



Notre exemplaire forme donc la neuvième copie conservée connue et la seule à ce jour recensée en mains privées.

Transcrite avec soin, d'une belle écriture régulière, elle présente dans les marges, en plusieurs endroits du récit, la date des événements rapportés. Le texte s'ouvre directement sur la préface de d'Aubigné à ses enfants terminée par ces paroles prophétiques réitérant ses dernières volontés :

« J'ay encore à vous ordonner qu'il ny aye que deux copies de ce livre, vous accordans de leurs gardiens et que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, vostre desobeissance sera chatiee par vos envieux, qui eslevront en risee les merveilles de Dieu en mes delivrances et vous feront cuire vostre curieuse vanité. » (f. 9 v°).

ayant son pie de bun entre les mains il devint
a moureux de diable salutaty fille ainee de
Taley. cest amour luy mit en telle la poeie
françoise, et lors il compola, ce que nous apelons
son printemps, ou il a plusieurs chefs mains
paties, mais quelques sur tout, qui se fa au gré de
plusieurs.

Les quereis de Mont en chynant lemanerent, pour
les quelles, il devoit une compagnie, et comme il
estoit a paris en la saison des noies, pour avoir sa
commission, se vint de second a un sien amy en
un combat pres la place Maubey, il blessa un
sergent, qui le vouloit prendre, ce qui luy fit quitter
paris: et le St Barthelomy fut trois jours apres.

Je veul doner un exemple de ce que dieu fait veoir
sur les courages, cest ce que sur la nouvelle du
massacre, Aubigne accompagna de quatrevingt destins,
entre les quels on pouvoit tirer une douzaine des plus
hardieux. Morts de la France: cette troupe se
parabenant sans deslin, et a une fois qui eut sans
raison et sans aduis, Les voyes, tous furent comme
une troupe de moutons; si bien que l'halonne leur
faillit plus tost que la peur; puis s'estant pris par la
main trois ou quatre chacun tesmoins du passage
de son compagnon se regarderent courus de honte,
et aduocierent, que dieu ne donoit pas le courage et
l'entendement, mais les prestoit, Le lendemain la
moitie de ceux le allerent au devant de sa cent
massacres, qui descendoient par eau de Orleans et de

sois genti, ils attendirent de voir la cause, qu'une
bonne troupe eust mis pied a terre, et se voyant
decouverts, les menerent tuant jusque dessus les
bateaux, et sauerent le pillage de Mont.

Aubigne, se retourna a Taley, envoya quarante de
sa compagnie. dant sauerent, et luy se reservans
pour la Rochelle avec ceux, qui avoient meuz
prendre le costé, le sacha a Taley quelques mois.
un soul et contoit au pere de la maritelle les
miseres, et comment fault de moyens l'empeschent
d'estre dant la Rochelle, le Vieillard Repliqua
vous m'avez dit outre fois, que les originaux de
l'entreprise de Montaigne avoient esté mis en deposit
entre les mains de votre pere, et de plus que Louis
des pieces vous avez le sering du chancelier de
L'hospital, qui pour le present est d'acheté en la
maison de Montaigne; cest un homme, qui ne fait plus
de rien, et qui a desavoué votre party: si vous
voulez que le luy envoie un homme pour l'auoir,
que vous avez esté aie en main, le me fait fait
de vous faire doner dix millez escuz, ou par luy,
ou par ceux, qui son serivoient contre luy; sur
ces paroles Aubigne va quereis un sie de velours
tané, fit venir ces pieces, et a pres y avoir parlé
les mit au feu, ce que voyant le sieur de Taley
le tanca, la Reponse fut, se les ay brulés
de peur quelles ne me brulassent, car j'avois peur
a la tentation: le lendemain le bon homme
prit la monture par la main avec tel propos.

UNE VERSION INCONNUE ET INÉDITE DES MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE MESSIRE THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ, PREMIÈRE BIOGRAPHIE « OFFICIELLE » COMMANDITÉE PAR MADAME DE MAINTENON POUR CONFORTER LA DÉMONSTRATION DE SES ÉTATS DE NOBLESSE.

LE TROISIÈME MANUSCRIT CONNU ET LE SEUL EN MAINS PRIVÉES.

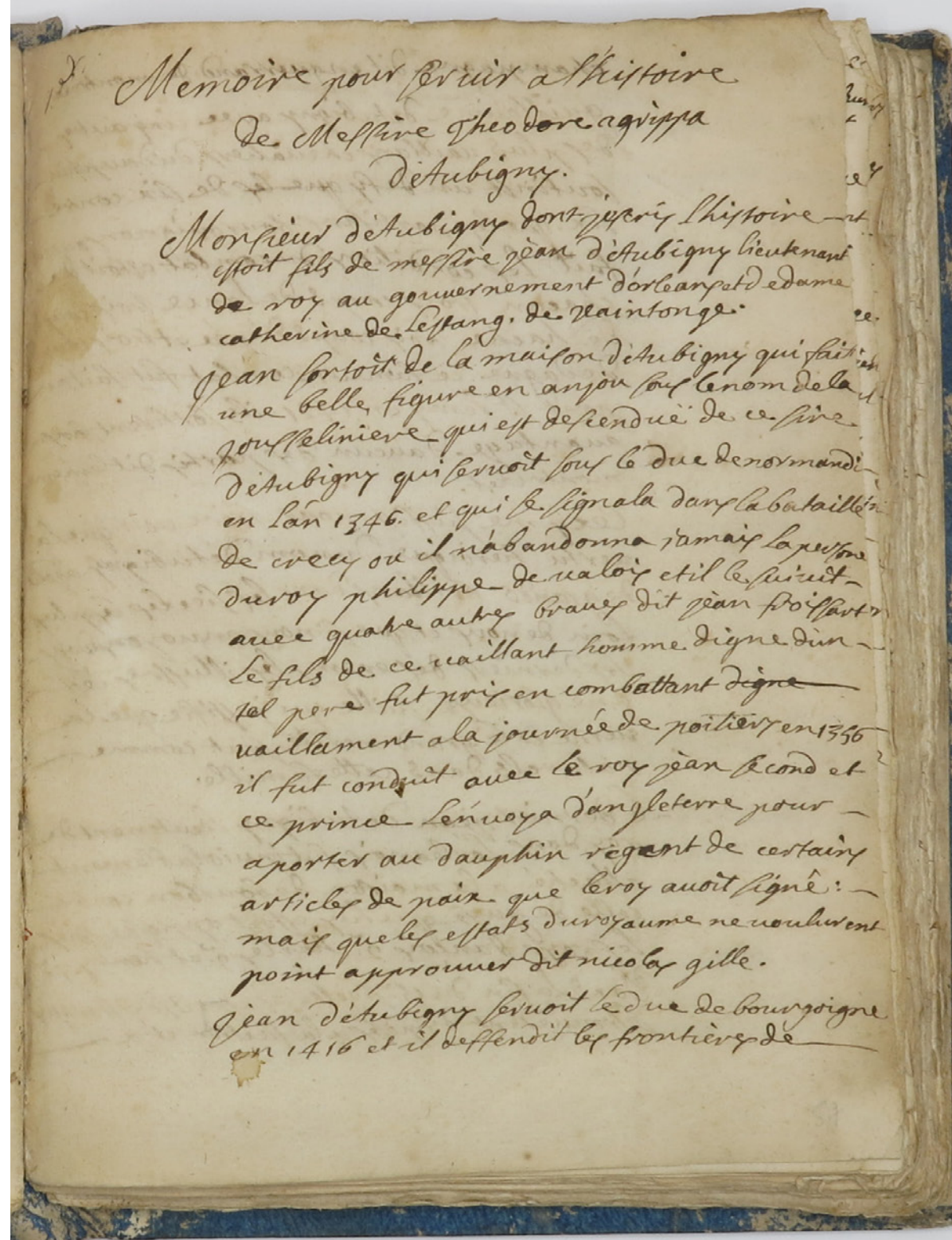
Le second manuscrit figurant dans notre exemplaire, intitulé *Mémoire pour servir à l'histoire de Messire Theodore Agrippa d'Aubigny*, est d'une autre main dont l'écriture, plus expéditive même s'il s'agit d'une mise au propre, est la même que celle des pièces liminaires et sans nul doute celle qui numérotait l'ensemble des cahiers.

La première biographie autorisée d'Agrippa d'Aubigné, commanditée par Madame de Maintenon, et récemment publiée sur la base des deux seuls autres manuscrits connus à ce jour.

Le texte n'en fut publié pour la première fois qu'en 2008 : *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie d'Agrippa d'Aubigné*, Édition de Gilles Banderier (Textes de la Renaissance, n° 128), Paris, Classiques Garnier, 2008. Cette édition a été établie sur la base des deux seuls manuscrits qui nous ont été transmis et jamais exploités auparavant. Le premier est conservé à la Bibliothèque nationale de France (Ms fonds français 5769) ; le second conservé par la Bibliothèque patrimoniale du centre de documentation de l'École militaire (Ms 50) fut, à tort, longtemps classé comme une copie de *Sa vie à ses enfants*, l'autobiographie de d'Aubigné. Il revient à Gilbert Schrenck d'en avoir révélé la portée : **il s'agit de la première biographie connue du guerrier et poète protestant et l'un des documents les plus importants concernant d'Aubigné que nous ait laissés le XVII^e siècle** (voir Gilbert Schrenck, *La Réception d'Agrippa d'Aubigné (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Champion, 1995, p. 32).

Les *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie d'Agrippa d'Aubigné* sont rédigées à une date incertaine par un auteur qui ne laisse pas son nom. Elles sont indissociables des démarches de légitimation de Madame de Maintenon, petite fille d'Agrippa d'Aubigné, pour faire accroire l'idée de son origine noble. Si elles sont composées en grande partie avec l'aide de l'*Histoire universelle*, plusieurs indices laissent penser que l'auteur a également utilisé *Sa vie à ses enfants* et la connexité matérielle de ces deux textes dans notre manuscrit est à cet égard très intéressante.

Notre exemplaire, à l'instar des deux autres manuscrits des *Mémoires* conservés à Paris, est de la seconde moitié du XVII^e siècle. On peut considérer qu'il fut probablement écrit entre la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 (en raison de certaines allusions raisonnablement explicites dans le texte) et 1688, année durant laquelle le *Mercur galant* imprima l'arbre généalogique « officiel » et rectifié de la famille d'Aubigné à l'occasion du mariage de la nièce de Madame de Maintenon, Françoise Charlotte d'Aubigné et du comte d'Ayen (la finalité du texte étant notamment de conforter l'ascendance noble des Aubigné, une rédaction postérieure n'aurait alors que peu de sens).



ancien domaine dud. sieur est en tout et pas
 tout la seigneurie de Landy presmet laquelle
 ne vaut en reuenü ordinaire que de
 deux a trois cent livres mais à cause de
 rassaun et rachants qui sont a les boy, ette
 terre peut justement primer. 8000^{tt}

Le bien ancien de ses enfants est confus en la
 seigneurie de Surmeau de valeur de 8000^{tt}
 de rente et pourtant ne vaut qu'un article
 avec surmeau, acquise au nom de ses enfants
 lequel vaut 3000^{tt} de rente La maison du sieur
 ruinée et pourtant à cause d'un bois de haute
 futaye lequel ueroit sept a huit mille euy
 uendu cette maison uaut bien 20000^{tt}

Muscay aquis au mesme nom uaut 1500^{tt}
 de ferme bati fortement et commodement
 tout a neuf a bon marche uaut 45000^{tt}

Quant à savoir qui pourrait être l'auteur du texte, il existe des *Notes soumises à la Marquise de Villette par les dames de Saint-Cyr*, concernant les origines familiales des d'Aubigné et une *Réponse* de cette dernière dans laquelle elle signale que le texte aurait été sollicité par le duc de Noailles (c'est-à-dire le père du comte d'Ayen qui épouse en 1688 la nièce de Madame de Maintenon, Françoise Charlotte d'Aubigné) pour « **faire travailler à une vie d'Agrippa par un nommé La Chapelle** » (cité par H. Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille : lettres et documents inédits publiés sur les manuscrits autographes originaux...*, P., Didier, 1863, p. 231-233 et Banderier éd., *Mémoires*, op. cit., p. 14).

De son côté le généalogiste de Louis XIV, d'Hozier, donne des extraits d'un certain nombre de pièces dont il précise qu'elles lui furent communiquées au mois de mars 1689 par M. de Villette de Valois, cousin de Madame de Maintenon. Parmi ces pièces il mentionne « un extrait des mémoires servans à l'histoire de la vie de Mre Théodore-Agrippa d'Aubigné », **composé en 1686 par Pierre Moret de la Fayole**, avocat au Parlement de Paris (BnF fonds fr. 31240, Nouveau d'Hozier, 15, A. d'Aubigné, pièce 310, fol. 23). Cette attribution est mentionnée par G. Schrenck, *Sa Vie...*, op. cit., p. 23.

L'attribution de l'auteur entre La Chapelle et Molet de la Fayole, voire un autre écrivain, ne semble pas être complètement tranchée, faute d'éléments plus probants. Notons que l'attribution à La Chapelle est celle qui a été conservée par Gilles Banderier pour l'édition de 2008.

serieuse reflexion sur son estat present et
 qui en regrettoit uiuement l'adueté il priit
 ce temps pour faire a sa majesté un discours
 naïf et indécous par lequel il luy demonstra
 clairement qu'on ne uouloit rien moins
 ala cour que luy donner la lieutenance
 generale des armées du roy, il luy fit uoir
 que pendant qu'on l'entretenoit d'illusions
 le prince de condé se fortifioit dans le party
 des protestants il gaignoit leur croyance
 pendant que sa majesté la perdoit de
 manière que de chef d'un grand et ferme
 party qui sul balancoit les attentats de
 la maison de guise sa majesté seroyoit
 abandonnée de ses seruiteurs, prisonnier
 entre les mains de ses ennemis qui
 deviendroient d'autant plus insolents
 que sa majesté ne seroit plus a craindre
 quand elle seroit sans seruiteur, et sans
 partisan quand elle seroit abandonnée de
 la cour par interests et de protestants par
 desprois

Ce discours determina le roy de nauarre
 que se voyant de reflexion auoit de ja
 dit qu'il priit une forte resolution de
 ne plus se laisser endormir et de chercher
 les occasions de remettre en liberté.
 Ferrague auoit donné le qu'on des gens
 d'armes à d'Aubigny de qu'il qu'il seroit reuenü

manière agréable et gaye ce qui nous
reste de ces ouvrages en prose est le *Discours*
de son temps le baron de foinette, les
confessions de saney, la chronique des favoris
enueit les tragiques et d'invest noime
epique qui se lisent dans le *nois* par choise
de son siecle au lon en voit aussi plusieurs
de m. de surimeau sous le nom de detubigny
fils. ce que nous vient de lire de actions de m.
detubigny et ce que nous peut lire dans les
temoignements que ce gentilhomme estoit le
plus vaillant ~~et le plus~~ ^{de} vaillant de son
siecle et le plus accompli et le plus vaillant
de tous les vaillants.

Theodore agrippa detubigny avoit épousé
suzanne de lezay dame de surimeau et de
mustay sortie de la maison de Lusignan
qui a donné le rois de Hierusalem et
la dernière famille des rois de cypre
il eut un fils et deux filles.

Constant detubigny chev. lig. de surimeau
marcay de maître de camp d'un regim.
épousa jeanne de cardillac douzont
un fils et une fille.

Suzanne detubigny fille de Theodore
épousa rois de caumont non pas de la
force chev. lig. d'addons et de surimeau
douzont euz plusieurs enfants.

Louise detubigny fille de Theodore épousa
benjamin de valoy chev. lig. de uilette et
de murcay douzont euz un fils et une fille
Charles detubigny gouverneur en divers
temps d'amerford de lebourg de leford et
maintenant gouverneur de coignac il
est fils de constant detubigny.

francoise detubigny dame de maintens
fille de constant.

Rector academice genevensis

bonarum litterarum fautoribus
et studiosis. s.

hepervadie hori matutinis obiit vir
illustri et generosus nec minus litterarum
quam armorum splendore illustris in signis
d. theodorus agrippa albinus
christianissimus regis galliae olim à
sanctoribus consiliis malea gubernator
castrorum prefectus legionis tribunus quarij
muneribus terra marique functus & qui cum
vobem hanc et ecclesiam nec non academiam
praesentia de cennali cohonnestavit eamq; libi
velut ultimum et dulcissimum vite portum
elegit pietatis in deum probitatis in vita
amoris et affectus in hanc rem publicam singulari

Quoi qu'il en soit de l'auteur du texte, l'extraction nobiliaire d'Agrippa d'Aubigné, et partant de ses descendants, ne fait pour lui aucun doute et il la proclame dès l'ouverture de ces *Mémoires* qui visent à l'élaboration d'une image officielle en conformité avec les vues de Madame de Maintenon pour légitimer son ascendance noble dans un milieu catholique et une royauté maintenant fortement centralisée en passe de réduire la question protestante par la révocation de l'Édit de Nantes (et on sait que Madame de Maintenon ne fut pas sans influence dans cette décision de révocation). Clairement rédigées d'un point de vue catholique, bien que non partisan, cette « biographie autorisée » offre une vie d'Agrippa d'Aubigné dans laquelle ont été sélectionnés des épisodes jugés les plus significatifs à l'intention des lecteurs du règne de Louis XIV et des milieux de cour. « *Sous le regard attentif de Madame de Maintenon, on écarte soigneusement tout ce qui pourrait entacher l'image voulue par la marquise, si bien qu'à l'issue des manipulations, l'ancêtre frondeur et l'écrivain satirique acquièrent l'aspect rassurant d'un gentilhomme au-dessus de tout soupçon* » (Gilbert Schrenck). À la figure du huguenot intransigeant et rebelle va donc peu à peu se substituer un portrait plus amène, où sont magnifiés les services rendus à la Couronne et célébré l'ancienneté des origines nobles.

Une version inédite inconnue, jamais étudiée et contenant des variantes sensibles.

Notre manuscrit constitue donc le troisième exemplaire connu, complètement inédit, de la biographie d'Agrippa d'Aubigné et donc le seul connu en mains privées. Il renferme de nombreux ajouts et variantes par rapport au récit établi sur les deux manuscrits conservés qui ne présentent entre eux que de très légères différences. Des passages entiers s'y trouvent reformulés, précisés (notamment les sources historiques auxquelles l'auteur a puisé), complétés par de nouveaux développements ou par des harangues tirées de *l'Histoire universelle* qui apportent quelques nuances à ce portrait circonstancié d'Agrippa d'Aubigné, laissant parfois transparaître la figure du huguenot un peu plus intransigeant que dans les deux autres versions.

Pour ne citer qu'un passage significatif, il faut évoquer un épisode bien connu relatant les paroles prophétiques (anticipant le coup qui sera porté par Ravailiac en 1610) qu'adressa un jour d'Aubigné au roi, quelque temps après l'attentat de décembre 1594 où Henri IV eut les lèvres percées par le poignard de Jean Chastel (cet épisode est aussi relaté dans *l'Histoire universelle* et dans *Sa vie...*, G. Schrenck éd., *op. cit.*, p. 158).

« *D'Aubigny eut cette fameuse aventure dont on parle encore dans le monde. Le roy se portait mieux quoy qui ne fut pas encore absolument guery il était dans la sale avec la Duchesse de Beaufort à qui le prince faisoit voir la cicatrice (...) c'est dans cet occasion que d'Aubigny luy dit (...) sire votre majesté n'a renié dieu que des levres il s'est contenté de les percer : mais si vous reniez dieu du cœur dieu frappera votre cœur.* » (f. 120 r°)

Et l'auteur de notre version ajoute : « *c'est ce qu'on peut voir dans le troisième tome de son histoire et qu'il a luy mesme mis en rime dans la préface de ses tragiques en ces termes :*

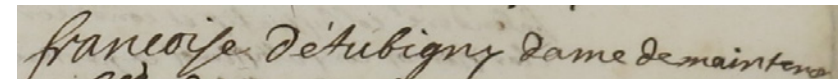
*Quand ta bouche renoncera
ton dieu ton dieu la percera
punissant le membre coupable
quand ton cœur deloyal moqueur : comme elle sera punissable
alors dieu percera ton cœur ».*

Cet épisode ne figure pas dans les deux autres manuscrits connus et la référence aux *Tragiques*

encore moins. Elle est pour le moins surprenante car dans la « biographie autorisée » telle que nous la connaissons, l'œuvre littéraire d'Agrippa est presque entièrement passée sous silence et c'est à peine si *l'Histoire universelle* est évoquée. « *Il a laissé trois volumes in folio de l'histoire de son tems, où l'on voit qu'il parle juste quand il dit qu'il n'appartient qu'à ceus qui ont fait leur chevet du marche-pié des Roys, d'écrire leur histoire. Il a écrit plusieurs autres volumes moins serieus, où l'on voit que son imagination estoit fertile...* » (*Mémoires*, G. Banderier éd., 2008).

Il n'en est pas de même dans notre manuscrit où l'on peut lire :

« *ce qui nous reste de ses ouvrages en prose est l'histoire de son temps, le baron foinesles, les confessions de Sancy, la chronique des favoris, en vers les tragiques et divers poèmes épiques qui se lisent dans les poésies choisies de son siècle ou l'on en voit aussi plusieurs de Mr. de Surimeau sous le nom de d'aubigny fils* » (f. 125 v°) – (en réalité la *Chronique des favoris* est de François Langlois dit Fancan et a paru en 1622 ; « aubigny fils » est Constant d'Aubigné auteur de quelques poèmes exprimant sa douleur de la haine paternelle, ils sont réunis dans un recueil poétique intitulé *La Cresme des bons vers* et paru également en 1622).



Des pièces annexes au support de la biographie autorisée.

La fin de notre manuscrit est occupée par les quelques paragraphes relatifs à la généalogie des Aubigné. Ils sont ici disposés dans un ordre différent plaçant en dernier « *francoise d'Aubigny dame de maintenon fille de Constant* ». Notre version ajoute la copie de l'ordonnance du receveur conviant tous les membres de l'Académie de Genève à assister aux obsèques d'Agrippa d'Aubigné. Ce faire-part, rédigé en latin au lendemain de la mort d'Agrippa est daté *Genevoe, pridie Calendas Maii anno MDCXXX*, soit la veille des calendes de mai c'est-à-dire le dernier jour d'avril ancien style qui correspond au 10 mai, nouveau style, lendemain de la mort. On en trouve copie dans les manuscrits Clairambault (BnF Mss. de l'Ordre du Saint-Esprit, T. LV, année 1688, n°1165, f. 159) et chez d'Hozier (Nouveau d'Hozier, *op. cit.*, f. 24) qui a ajouté à côté de la date indiquée en latin : « c'est le 30 avril. ». Ce faire-part est également cité par A. Garnier, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant : contribution à l'histoire de la Réforme en France*. Tome 3, p. 181 et 202. Il est notable que notre manuscrit produise cette pièce où figure la bonne date de la mort d'Agrippa d'Aubigné plutôt que son épitaphe dans le cloître de Saint-Pierre de Genève qui, mal reproduite dans les deux manuscrits connus, donne la date fautive de 1634.

Ces derniers éléments nous ramènent aux feuillets liminaires puisque l'énumération des biens de d'Aubigné (ff.1-2) et les contrats de mariages de ses filles (f. 3) y sont également produits (Clairambault, *ibid.* Nouveau d'Hozier, *op. cit.*, f. 21 pour les contrats et f. 23 pour l'énumération des biens dont il ne donne qu'un résumé). Le texte complet figure dans l'appendice de l'édition Lalande qui reproduit le Testament de d'Aubigné dans son entier et cette énumération indiquant que le document original faisait partie de la partie de la collection de l'érudite poitevin Benjamin Fillon (Lalande, *op. cit.*, p. 436).

Que ce soit pour d'Hozier ou pour Clairambault la source de ces documents est la même : Villette de Valois. Il est probable qu'elle soit aussi celle de l'auteur de ces cahiers qui fit copier *Sa vie à ses enfants* qu'il utilisa pour la rédaction de ce *Mémoire pour servir à l'histoire de Messire Theodore Agrippa d'Aubigny*.



UN TÉMOIGNAGE DU RENOUVEAU DE LA PERCEPTION D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ DANS L'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Si de nos jours Agrippa d'Aubigné fait partie intégrante de nos mythes littéraires, force est de constater qu'il n'en fut pas de même à la fin du XVII^e siècle et dans la première partie du XVIII^e siècle. Handicapé, dans les deux camps antagonistes, par son intransigeance de protestant ultra, relégué dans son domaine de Maillezais depuis 1589 et plus encore depuis l'abjuration royale d'Henri IV, il ne s'estima pas suffisamment célébré à son goût lors la publication anonyme, clandestine et quasi simultanée vers 1616 de ses œuvres majeures, mais par trop diverses dans leur genre, *Les Tragiques* (un poème), *l'Histoire Universelle* (une histoire) et *Les aventures du Baron de Faenestre* (un roman satirique). La condamnation et la destruction de ses livres après 1620, son exil à Genève où le Conseil de Genève ne déborda pas d'un enthousiasme délirant à le recevoir et n'hésita pas à exercer également une certaine censure ont *in fine* abouti à une disparition matérielle très rapide de son œuvre qui alla en s'accroissant après sa mort en 1630. Ce moment est par ailleurs celui de l'avènement en France de la monarchie absolue et d'un catholicisme triomphant. Un certain discours officiel mit alors un accent particulier sur la partialité devenue intolérable d'un auteur protestant alors considéré comme éminemment sectaire et de ce fait marginalisé. En d'autres termes au mitan du XVIII^e siècle Agrippa d'Aubigné est au fond du trou de la notoriété.

Son retour sur le devant de la scène, cette renaissance dans un début de considération on le doit à Madame de Maintenon et à son entreprise de légitimation nobiliaire. La redécouverte du manuscrit de *Sa vie à ses enfants* et la commande très privée des *Mémoires* dans la dernière partie du XVIII^e siècle est un moment charnière dans la réception d'Agrippa d'Aubigné. « *Il a pour résultat inattendu de modifier substantiellement la légende du poète et de réajuster son image de marque aux illusions aristocratiques de la famille* » (Gilbert Schrenck). Le nom d'Aubigné devint alors inséparable de celui de Madame de Maintenon.

Notre ensemble manuscrit dans sa cohérence et, pourrait-on dire, dans une certaine complétude par l'adjonction inédite de l'autobiographie et de la biographie « officielle » est particulièrement symptomatique de ce point de bascule et en fait une pièce de l'histoire littéraire particulièrement désirable.

Au XVIII^e siècle, à partir des éditions de 1729 et 1731 de son autobiographie, le public va progressivement redécouvrir un auteur quasi oublié. Sainte-Beuve parachèvera ce travail de réhabilitation au XIX^e siècle et d'Aubigné prendra alors la place qui est la sienne aujourd'hui dans le Panthéon des plus grands auteurs français.

PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES.

L'étude analytique et comparative du contenu de notre ensemble manuscrit (essentiellement par un échantillonnage par nature parcellaire) par rapport aux sources existantes disponibles auxquelles nous avons pu avoir accès, nous a rapidement montré qu'il recelait un champs d'investigation scientifique encore largement inexploité sur bien des points.

Ainsi, pourrait-il être possible d'identifier celui qui a assemblé le recueil ? Et pour quel usage ? Ce dernier à l'évidence propose dans la reliure un placement ordonné et intentionnel des pièces manuscrites : les pièces liminaires établissant la réalité des domaines fonciers (et

partant des titres pouvant en découler) ayant appartenu à d'Aubigné, les contrats de mariage de ses filles attestant de la réalité de la transmission, puis, le manuscrit de l'autobiographie établissant l'homme tel qu'il a voulu se fixer, et enfin, le rarissime manuscrit de la biographie « officielle » proposant une vision adaptée aux besoins de Madame de Maintenon, tout cela montre très certainement une sorte de logique linéaire dans l'agencement des pièces pour servir à la démonstration de la légitimation nobiliaire des Aubigné. À cela s'ajoute le fait que si nous avons à faire à deux mains distinctes pour la graphie, les deux manuscrits ainsi que les pièces liminaires ont été composés sur un papier avec un filigrane identique. De plus c'est la même main (celle de celui qui a écrit la biographie « officielle ») qui a chiffré les cahiers de l'ensemble. Tous ces éléments militent possiblement pour la mise en place d'une sorte d'archive de travail par quelqu'un de l'entourage direct de Madame de Maintenon. Ceci est renforcé par le fait qu'il est peu probable qu'un grand nombre de copies de la biographie « officielle » ait été pris (l'extrême rareté des copies existantes pourrait en attester), le document étant vraisemblablement exclusivement réservé aux desseins nobiliaires du cercle restreint de la famille d'Aubigné, sans volonté particulière de sa diffusion au-delà de ce cercle.

Notre version des *Mémoires* en ce qu'elle présente des éléments de contenu légèrement moins édulcorés du personnage d'Aubigné (une plus grande fermeté dans les convictions protestantes et la mention à plusieurs reprises de l'aspect littéraire de son œuvre) par rapport aux deux autres manuscrits connus, pourrait peut-être induire que l'on a là une première version du texte ou à tout le moins une version antérieure à celle des manuscrits existants. Ce point mériterait d'être étudié, notamment par une comparaison systématique avec les deux autres manuscrits.

La version de l'autobiographie pourrait aussi utilement faire l'objet d'une comparaison philologique avec les autres copies existantes dans les institutions afin d'établir une économie dans les rédactions successives. Clairement notre copie est quasi identique à celle du manuscrit de Louise d'Aubigné, récupéré par Madame de Maintenon et publié par Lalanne en 1854 avant sa destruction en 1871. Ce qui, eu égard à la qualité de la graphie et le parti pris net de mise au propre, pourrait confirmer l'hypothèse d'une copie très primitive prise dans le cercle restreint de Madame de Maintenon à des fins de conservation et non une copie ultérieure pour les projets d'éditions altérées du début du XVIIIe siècle de *Sa vie à ses enfants*.

Ce ne sont là bien sûr que quelques pistes sommaires d'études possibles, notre ensemble recevant à n'en pas douter une richesse de trouvailles historiques bien plus prometteuse.

Exceptionnel ensemble historique, largement inédit et éminemment désirable.

Bibliographie sélective :

Gilles Banderier, *Un nouveau manuscrit de Sa vie à ses enfants d'Agrippa d'Aubigné*, in *Codices manuscriti*, 39/40, 2002, pp. 45-50. - Sur la « fortune du manuscrit », voir aussi l'édition critique du texte par Gilbert Schrenck, *Agrippa d'Aubigné, Sa vie à ses enfants*, Société des textes français modernes, Paris, Nizet, 1986 – Gilbert Schrenck, *Agrippa d'Aubigné. Sa Vie à ses enfants. Approches et mise en perspective*, Bulletin de l'Association sur l'humanisme, la réforme et la renaissance, n°10, 1979. pp. 3-11 - Gilbert Schrenck, *La Réception d'Agrippa d'Aubigné (XVIIe-XXe siècle)*, P., Champion, 1995 - Ludovic Lalanne, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, Paris, Charpentier, 1854 – Gilbert Schrenck, *Les origines d'Agrippa d'Aubigné*, Bulletin de l'Association sur l'humanisme, la réforme et la renaissance, 1983, pp. 489-518 - Gilles Banderier (éd. de), *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie d'Agrippa d'Aubigné*, Textes de la Renaissance, n° 128, Paris, Classiques Garnier, 2008 - H. Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille : lettres et documents inédits publiés sur les manuscrits autographes originaux*, P., Didier, 1863 – *Agrippa d'Aubigné en son temps*, Catalogue du Musée de l'Échevinage, Saintes, Académie de Saintonge, 1985 – Hauser, *Les Sources de l'histoire de France, XVIIe siècle*, Paris, 1916, t. IV – Cadilhac, *Avec A. d'Aubigné, capitaine de fortune et maréchal des lettres*, Demeures historiques et sites romanesques, Paris, 1958, III, p. 60 - A. Garnier, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant : contribution à l'histoire de la Réforme en France* - Frank Lestringuant, *Théodore Agrippa d'Aubigné*, Dictionnaire des littératures de langue française, vol. 1, 1984, pp. 101-108 - Hauser, *Sources de l'Histoire de France, XVIe siècle*, II, 1480.



© Eric Grangeon Rare Books
540 042 538 RCS Paris

Conception graphique : THE LETTER O.
www.theletter-o.com

MMXX

五